



Lancement d'un appel à projet de promotion immobilière au lieu-dit : « Les champs de Magland »

Réalisation d'un programme immobilier (habitat mixte) :

- Sur un tènement foncier de 12.000m²
- identifié en zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme (UBa)
- non règlementé par le Plan de Prévention des Risques
- l'ensemble est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (périmètre Maison Forte)

Description de l'habitat mixte :

- 2/3 collectifs intermédiaires de petites unités intégrant un aspect qualitatif des espaces communs : stationnement le moins impactant possible (parkings éventuellement situés sous chaque immeuble), espaces verts paysagés...

Description indicative des collectifs : 7 appartements par immeuble, majoritairement en F2, bâtiment en toit à pignon coupé en R+2 maximum (10m max à la sablière).

- maisons individuelle (5 unités maximum) sur la bande à l'entrée du site.

Attendus dans la réalisation du projet :

- Bois local : bois d'œuvre d'essences locales et façonné par des entreprises alpines
- Obligation de cohérence architecturale entre les maisons individuelles et les collectifs
- Densité maximale autorisée : 50 à 60% d'emprise au sol
- circulation dans le lotissement :

Circulation : voie de desserte à sens unique (rétrocession à la commune à terme), aire de retournement

Liaisons douces vers le chef-lieu le long de la voie SNCF

Stationnement privatif et visiteur, trottoirs

- Insertion paysagère qualitative (espaces verts et récréatifs)

Dépôt des projets :

Remise des dossiers en mairie ou par courriel à mairie@magland.fr avant le 30 octobre 2021.
Renseignements complémentaires au 04.50.89.48.10.